



# UN MESSAGE CLAIR SUR LA DURABILITÉ

SFDR - SUSTAINABLE FINANCIAL  
DISCLOSURE REGULATION

*Publication d'informations en matière de durabilité  
dans le secteur des services financiers*



PUILAETCO  
A QUINTET PRIVATE BANK



## TABLE DES MATIÈRES

|                                        |       |
|----------------------------------------|-------|
| <b>DURABILITÉ</b>                      | P. 4  |
| GESTION DISCRÉTIONNAIRE I NOS PRODUITS | P. 6  |
| GESTION DURABLE AVEC LA BANQUE TRIODOS | P. 9  |
| CONSEIL EN INVESTISSEMENT              | P. 11 |
| <b>RISQUES DE DURABILITÉ</b>           | P. 12 |
| CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ           | P. 12 |
| POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION              | P. 15 |
| <b>CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ</b>    | P. 16 |
| <b>COORDONNÉES GÉNÉRALES</b>           | P. 16 |

# DURABILITÉ TOTALEMENT CONVAINCUS

En tant que banque privée, nous sommes conscients de notre position dans la société et de l'influence que nous pouvons avoir sur celle-ci. Nous considérons qu'il est de notre devoir d'agir et d'investir de manière responsable, en tenant compte de l'avenir de notre planète, de la société et des générations futures. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre d'une politique d'investissement responsable adéquate réduira considérablement les risques liés à la durabilité dans les portefeuilles d'investissement.

Nous sommes signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies et appliquons la politique d'Investissement responsable à tous nos investissements. Les exigences ESG minimales (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) font partie de cette politique, de même que l'actionnariat actif, les exclusions éthiques, l'intégration et les rapports ESG.

## PUILAETCO ET QUINTET

**“Change what you don't like. Invest in what you do.”**

Puilaetco, qui fait partie du groupe Quintet, place le concept de durabilité au cœur de ses activités et y voit un moteur essentiel de ses investissements.

Notre philosophie d'investissement durable combine différentes stratégies. Chaque stratégie présente ses propres caractéristiques et apporte sa propre valeur ajoutée à un portefeuille. En outre, nous pensons qu'il est important, en tant qu'investisseur actif, d'utiliser notre influence dans nos investissements pour

orienter les entreprises et les institutions dans la bonne direction et encourager des modèles d'entreprise durables. Nous le faisons, partout où cela est possible et réalisable, en exerçant activement nos droits de vote et en nouant un dialogue avec les entreprises concernées. Vous trouverez de plus amples informations sur nos activités dans le domaine de l'investissement responsable et de la responsabilité sociale des entreprises sur les sites [www.puilaetco.be](http://www.puilaetco.be) et [www.quintet.com](http://www.quintet.com).



# GESTION DISCRÉTIONNAIRE NOS PRODUITS

## CORE RIVERTREE STRATEGIC / PREMIUM / TAILORED

Ces produits font partie des produits dits « **article 8** » selon le règlement SFDR.

Ces produits financiers font la promotion des caractéristiques environnementales et sociétales dans leurs investissements.

Les caractéristiques environnementales et sociétales précises peuvent varier entre les différents investissements du portefeuille, en fonction du type d'investissement, du secteur et de la région. Les aspects suivants sont également pris en compte : armes controversées, droits de l'homme, travail, environnement, corruption et actes de corruption. Des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont également inclus dans l'analyse des investissements et la prise de décision, ainsi que dans la manière dont les décisions de vote sont prises. En outre, nous nous engageons, chaque fois que cela est

possible et réalisable, à encourager les émetteurs et/ou les gestionnaires de fonds tiers à améliorer leurs pratiques sociétales et environnementales.

Les indicateurs environnementaux et sociaux spécifiques qui sont évalués, mesurés et suivis comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : l'implication dans des armes controversées, les violations structurelles et graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies (subdivisé en Droits humains, travail, environnement, corruption et actes de corruption), des conflits ou incidents graves concernant les aspects sociaux et environnementaux et les notations de risque ESG élevées. Les principales sources de données et d'analyses sont les études et les notations ESG de Sustainalytics, les informations sur la gouvernance et les votes de Glass Lewis et les informations sur l'engagement

d'EOS at Federated Hermes, ainsi que les études et les analyses réalisées à partir d'autres sources, complétées par nos propres analyses internes.

L'identification, la mesure et la gestion des risques liés à la durabilité font partie de tous nos processus d'investissement, y compris pour ces produits financiers. Les risques liés à la durabilité doivent être entendus comme des éventualités ou des circonstances environnementales, sociétales ou de gouvernance (ESG) qui, si elles se produisent, sont susceptibles d'exercer un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements. C'est pourquoi nous identifions différentes sources de risques liés à la durabilité que nous traduisons, avec l'aide d'experts internes et externes, en un cadre pour les risques de durabilité avec des indicateurs ESG pertinents.

Ces informations sont ensuite utilisées pour identifier les opportunités, évaluer les investissements, prendre des décisions d'investissement et constituer un portefeuille. En outre, nous contrôlons le portefeuille sur la base des données ESG pertinentes fournies par des prestataires de services externes spécialisés et, lorsque cela est possible et réalisable, nous faisons usage de nos droits de vote lors des assemblées d'actionnaires. Nous discutons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons des risques de durabilité qui, selon nous, peuvent être importants pour l'entreprise en question, afin de limiter ou de réduire ces risques. Pour plus d'informations sur notre approche globale et les moyens que nous utilisons, veuillez consulter la politique de Quintet en matière de risques liés à la durabilité

(Quintet Sustainability Risk Policy).

Selon notre évaluation, les effets probables des risques liés à la durabilité sur le rendement de ces produits financiers sont limités pour les raisons suivantes :

- 1 Le portefeuille est bien diversifié en termes de nombre d'investissements, de secteurs et de pays. Cela signifie que les risques de durabilité découlant de problèmes spécifiques à une entreprise, un secteur ou un pays sont limités.
- 2 Étant donné que nous nous concentrons sur des investissements de qualité avec une gouvernance solide, ces investissements présentent, à notre avis, moins de risques non gérés découlant de questions ESG que d'autres investissements.

- 3 Par notre comportement de vote et d'autres moyens, nous contribuons à réduire les risques ESG lorsque cela est possible et pertinent.
- 4 Grâce à notre suivi continu sur la base d'indicateurs ESG pertinents et aux informations que nous obtenons par le biais de notre comportement de vote et d'autres moyens, nous pouvons évaluer en temps utile si les risques liés à la durabilité d'investissements individuels augmentent et, par conséquent, si ces investissements sont toujours en adéquation avec les rendements attendus. Cela nous permet de prendre les mesures appropriées pour limiter l'impact potentiel sur le rendement du produit financier.

# GESTION DURABLE AVEC LA BANQUE TRIODOS

Nous sommes fiers de confirmer que notre offre durable figure parmi les produits dits « **article 9** » selon la classification du règlement SFDR. Cela signifie qu'elle poursuit un objectif d'investissement durable. Il s'agit de la catégorie la plus haute et la plus exigeante en termes de durabilité.

Ce produit financier investit uniquement dans des émetteurs qui font partie de l'univers d'investissement de Triodos Investment Management (TIM). Pour faire partie de cet univers, un émetteur doit contribuer positivement à un ou plusieurs des sept thèmes de transition suivants par le biais de ses produits, services ou processus : agriculture et alimentation durables, mobilité et infrastructures durables, énergies renouvelables, économie circulaire, inclusion sociale et responsabilisation, innovation pour la durabilité et, enfin, santé et bien-être. De plus, l'émetteur ne doit pas être associé à certains produits non durables tels que les

armes, l'énergie nucléaire, le charbon, le pétrole et le gaz, les substances dangereuses pour l'environnement, les pesticides, les fourrures, les jeux d'argent, la pornographie et le tabac. L'émetteur ne doit pas non plus être responsable de pratiques commerciales non durables telles que les violations de la loi, la corruption, les tests sur les animaux à des fins autres que médicales, la violation des codes internationaux, l'agro-industrie, le génie génétique à des fins autres que médicales, la gestion imprudente (par exemple en matière de rémunération et de comptabilité), la violation des Droits humains (travailleurs, fournisseurs et résidents locaux), la pollution de l'environnement et le non-respect du principe de précaution. En outre, nous nous engageons à encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques sociétales et environnementales. Dans la mesure du possible, les droits de vote sont utilisés comme stratégie complémentaire d'actionnariat actif.

Les risques liés à la durabilité doivent être entendus comme des éventualités ou des circonstances environnementales, sociétales ou de gouvernance (ESG) qui, si elles se produisent, sont susceptibles d'avoir un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements. C'est la raison pour laquelle nous investissons exclusivement dans des entreprises qui ont fait l'objet d'une sélection positive par Triodos Investment Management (TIM). Grâce à sa méthodologie, TIM sélectionne des émetteurs qui contribuent positivement à une société plus durable, en appliquant des exigences minimales strictes pour exclure les entreprises dont les produits ou pratiques commerciales sont considérés comme préjudiciables. En outre, nous contrôlons le portefeuille sur la base des données ESG pertinentes fournies par des prestataires de services externes spécialisés et, lorsque cela est possible et réalisable, nous faisons usage de nos droits

Les caractéristiques environnementales et sociétales précises peuvent varier entre les différents investissements du portefeuille, en fonction du type d'investissement, du secteur et de la région. Les entreprises impliquées dans des armes controversées sont exclues. Les entreprises impliquées dans des violations structurelles en matière de Droits humains, du travail, de l'environnement, de la corruption et d'actes de corruption sont abordées

et exclues si le dialogue ne donne pas de résultats. Les investissements dans des obligations émises par des pays dont le gouvernement central fait l'objet d'embargos sur les armes décrétés par l'UE sont exclus. Les facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance sont intégrés dans l'analyse des investissements et dans la prise de décision, ainsi que dans la manière dont les décisions de vote sont prises. Chaque fois que cela est possible et faisable,

nous nous engageons à encourager les entreprises et/ou les gestionnaires de fonds tiers à améliorer leurs pratiques sociétales et environnementales, ce qui a des répercussions positives sur ces domaines.

À partir du 1er janvier 2022, nous présenterons un rapport périodique sur la conformité avec les caractéristiques sociétales et environnementales mentionnées ci-dessus.

## CORE REAL ESTATE / CCR

Ces produits font partie des produits dits « **article 6** » selon le règlement SFDR. Cela signifie que ces produits financiers ne poursuivent pas un objectif d'investissement

durable et ne présentent pas de caractéristiques environnementales ou sociétales, ni une combinaison des deux. En effet, nous pensons que les risques liés

à la durabilité ne sont pas pertinents pour ces produits financiers.

de vote lors des assemblées d'actionnaires. Nous discutons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons des risques de durabilité qui, selon nous, peuvent être importants pour l'entreprise en question, afin de les limiter ou de les réduire. Pour plus d'informations sur notre approche globale et les moyens que nous utilisons, veuillez consulter la politique de Quintet en matière de risques liés à la durabilité (Quintet Sustainability Risk Policy).

Selon notre évaluation, les effets probables des risques liés à la durabilité sur le rendement de ce produit financier sont limités pour les raisons suivantes :

- 1 Le portefeuille est bien diversifié en termes de nombre d'investissements, de secteurs et de pays. Cela signifie que les risques de durabilité découlant de problèmes spécifiques à une entreprise, un secteur ou un pays sont limités.
- 2 Étant donné que nous nous concentrons sur des investissements de qualité avec une gouvernance solide, ces investissements présentent, à notre avis, moins de risques non gérés découlant de questions ESG que d'autres investissements.

- 3 Par notre comportement de vote et d'autres moyens, nous contribuons à réduire les risques ESG lorsque cela est possible, réalisable et pertinent.
- 4 Grâce à notre suivi continu sur la base d'indicateurs ESG pertinents et aux informations que nous obtenons par le biais de notre comportement de vote et d'autres moyens, nous pouvons évaluer en temps utile si les risques liés à la durabilité d'investissements individuels augmentent et, par conséquent, si ces investissements sont toujours en adéquation avec les rendements attendus. Cela nous permet de prendre les mesures appropriées pour limiter l'impact potentiel sur le rendement du produit financier.

Tout émetteur, dont les actions ou les obligations sont détenues directement ou indirectement par le biais d'une part de fonds de placement d'un fonds Triodos ou du Rivertree Short Term Sustainable Fund, fait l'objet d'une analyse approfondie. En outre, si un émetteur fait partie de l'univers d'investissement de Triodos, celui-ci fait l'objet d'un suivi continu

afin de vérifier qu'il continue de satisfaire aux critères d'investissement durable définis. Si Triodos Investment Management constate qu'un émetteur ne remplit plus ou risque de ne plus remplir ces critères d'investissement, il peut recourir à différents moyens de dialogue pour demander des justifications à cet émetteur. Si le dialogue ne conduit pas au changement de comportement souhaité, l'émetteur sera retiré de l'univers d'investissement de Triodos et ses actions ou obligations seront retirées de tous les portefeuilles dans les six mois suivant la radiation.

Le produit n'investit pas dans des produits dérivés.

À partir du 1er janvier 2022, nous présenterons un rapport périodique sur l'impact global du portefeuille en matière de durabilité sur la base d'indicateurs de durabilité pertinents.



## CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Nous intégrons les risques liés à la durabilité dans nos conseils en investissement par le biais des produits financiers sélectionnés (fonds d'investissement). Nous estimons que l'impact probable des risques de durabilité sur le rendement des produits financiers varie en fonction du fonds d'investissement et de la prise en compte ou non des risques de durabilité par le fonds. Un fonds d'investissement qui ne tient pas compte des risques liés à la durabilité

peut être exposé à davantage de risques non gérés découlant des facteurs de durabilité que d'autres placements. Nous pensons que la prise en compte des risques liés à la durabilité conduit généralement à une réduction des risques, même si cela ne constitue pas en soi la garantie d'un meilleur rendement et peut également avoir un impact négatif sur le rendement.

# RISQUES DE DURABILITÉ

## RÉSUMÉ : POLITIQUE DES RISQUES LIÉS À LA DURABILITÉ

Un risque de durabilité est un événement ou une circonstance de nature environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, peut exercer un effet négatif réel ou potentiel négatif sur la valeur d'un investissement. Nous avons identifié les facteurs ESG pertinents pour le processus d'investissement.

- **Les facteurs environnementaux** comprennent, entre autres, le changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et des ressources marines, la réduction et le recyclage des déchets, la prévention de la pollution et la protection des écosystèmes sains.
- **Les facteurs sociaux** comprennent, entre autres, les Droits humains, la lutte contre les inégalités, la promotion de la cohésion sociale, l'intégration et les relations de travail, un investissement dans les communautés économiquement ou socialement défavorisées.
- **Les facteurs de gouvernance** comprennent, entre autres, des structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel concerné et le respect des réglementations fiscales.

Nous tenons compte des risques liés à la durabilité dans les investissements que nous gérons. La politique en matière de risques de durabilité s'applique également aux conseils en investissement sur les produits financiers (fonds d'investissement) que nous proposons ou recommandons.

Cette politique d'intégration des risques de durabilité s'applique, lorsque cela est possible et réalisable, par exemple aux fonds de placement, aux actions et aux obligations, mais pas aux produits dérivés ni aux investissements alternatifs, du moins actuellement. Nous

élargissons continuellement le champ d'application de cette politique.

Nous considérons les facteurs de durabilité comme des sources à la fois de risque et de rendement. Par conséquent, nous pensons que ces facteurs sont financièrement importants dans le processus d'investissement dans le cadre des investissements et des zones géographiques.

La gestion des risques liés à la durabilité peut varier pour chaque type d'investissement et chaque catégorie d'investissement. Parmi les pratiques que nous utilisons pour gérer les risques de durabilité, nous pouvons citer entre autres :

- L'application de normes internationales telles que les principes du Pacte mondial des Nations Unies.
- L'actionnariat actif - exercer notre influence en tant qu'investisseurs par le vote et l'engagement dans nos investissements.
- L'exclusion, en particulier lorsque l'actionnariat actif n'est pas réalisable ou n'a pas donné les résultats adéquats.
- Le suivi des controverses pour identifier les risques potentiels et émergents en matière de durabilité.
- L'intégration ESG : le processus d'analyse et d'évaluation, entre autres, des risques liés à la durabilité et l'intégration de cette évaluation dans les décisions d'investissement et dans la structure du portefeuille.

Nous cherchons à faire preuve d'une transparence totale par rapport aux efforts que nous déployons pour contrôler et gérer les risques liés à la durabilité. Notre politique complète en matière de risques liés à la durabilité peut être consultée sur notre site Web [www.puilaetco.be](http://www.puilaetco.be).

## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX EFFETS NÉGATIFS SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Quintet est conscient de l'importance des principaux effets négatifs des décisions d'investissement. Chaque fois que cela est possible et réalisable, Quintet évalue les différents effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociétales et d'emploi, le respect des Droits humains et la lutte contre la corruption et la subornation. Dans toutes les décisions d'investissement où cela est possible et réalisable, cette évaluation est appliquée par le biais d'un processus de diligence raisonnable systématique pour chaque investissement. En fonction du résultat de cette analyse, une combinaison des pratiques suivantes est appliquée : exclusions, vote aux assemblées d'actionnaires et concertation avec les entreprises dans lesquelles des investissements ont été réalisés. Dans le cas de produits qui visent la promotion

d'attributs environnementaux ou sociaux et/ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable, Quintet peut évaluer les effets négatifs spécifiques des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, qui peuvent varier d'un produit à l'autre en fonction de la catégorie d'investissement spécifique et des caractéristiques d'investissement du produit. Dans ses conseils sur les produits financiers (tels que les fonds d'investissement), Quintet procède à la même évaluation des effets négatifs possibles sur les facteurs de durabilité.

Nous révisons actuellement les règles de notre politique afin de hiérarchiser ces effets, de les identifier, de les réduire et de les prévenir. Nous intégrerons davantage ces règles révisées dans nos procédures d'investissement d'ici au 30 juin 2021.

La politique d'Investissement responsable décrit la pondération des principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans les processus d'investissement. Nos évaluations sont basées sur l'expertise interne de Quintet, ainsi que sur des données et des analyses provenant de sources externes et basées sur un large éventail de facteurs de durabilité. Les données pertinentes obtenues par Quintet font l'objet d'un examen systématique de diligence raisonnable avant qu'une décision d'investissement ne soit prise. Les positions d'investissement existantes font l'objet d'un suivi continu. Pour l'instant, Quintet n'établit pas de priorité entre les effets indésirables.

Quintet identifie les effets négatifs potentiels sur les facteurs de durabilité comme suit :

- 1 Sur la base de normes internationales axées sur les Droits humains, les droits du travail, l'environnement, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et la subornation ; et
- 2 Sur la base de cadres et de règles développés en interne qui s'appuient sur les études et les informations fournies par les prestataires de services spécialisés de Quintet et sur les analyses effectuées en interne par Quintet.

Les effets négatifs mentionnés ci-dessus ont trait aux facteurs de durabilité. Lorsque des entreprises enfreignent systématiquement les normes internationales dans ce domaine, Quintet engage des discussions avec ces

entreprises, et si cela n'est pas possible ou réalisable selon les attentes, Quintet procède à l'exclusion de ces entreprises. Dans le cas des produits qui visent à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociétales, d'autres effets négatifs peuvent être pris en compte dans l'évaluation, y compris, à titre non exhaustif, des comportements fortement controversés sur le plan environnemental, social ou de la gouvernance. Dans le cas d'une dette souveraine, Quintet peut tenir compte d'aspects tels que la liberté et le progrès social. Quintet évalue constamment ses processus décisionnels et y ajoute, le cas échéant, des indicateurs de durabilité négatifs. Actuellement, Quintet est en train de mettre au point des procédures d'information supplémentaires pour ces activités.

Le dialogue avec les entreprises bénéficiaires d'investissements et les gestionnaires d'actifs que nous sélectionnons vise la réduction des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. La priorité accordée à ce dialogue peut varier d'une année à l'autre, étant donné que nous avons en partie externalisé ces activités en les confiant à des experts capables d'obtenir de meilleurs résultats grâce à un dialogue collectif. Les domaines qui font l'objet d'une attention constante sont le changement climatique, la gestion durable et responsable des ressources naturelles, le respect des Droits humains et des droits du travail, les bonnes pratiques de gouvernance et la gestion des risques. Nous participons également à des consultations collectives sur divers sujets.

Nous engageons un dialogue direct avec les gestionnaires de fonds dont les produits nous intéressent.

Dans la mesure du possible, nous exerçons notre droit de vote en tant qu'actionnaire. Notre politique de vote est axée sur les facteurs ESG, ce qui signifie que l'accent est mis sur les bonnes pratiques de gouvernance, la diversité de la gouvernance et l'engagement à réduire les risques climatiques. D'une manière générale, nous soutenons donc les décisions pertinentes des actionnaires à ce sujet.

Quintet attend des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles agissent conformément aux normes et réglementations internationales. Chaque fois que cela est possible et réalisable, Quintet intègre donc

les principes du Pacte mondial des Nations Unies dans ses processus d'investissement. Les principes du Pacte mondial des Nations Unies constituent une initiative politique stratégique pour les entreprises qui s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur les dix principes universellement reconnus. Ces dix principes des Nations Unies couvrent quatre thèmes principaux, à savoir les Droits humains, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Les principes sont dérivés de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération du Groupe ne permet pas une prise de risque excessive, y compris en matière de durabilité. Nous avons mis en place un contrôle de premier et de second niveau des violations de la politique des risques de durabilité par nos collaborateurs. De telles violations auront un effet négatif sur l'évaluation des employés concernés.





## COORDONNÉES GÉNÉRALES :

### **PUILAETCO, A QUINTET PRIVATE BANK (EUROPE) S.A. BRANCH**

Herrmann-Debrouxlaan 46  
1160 Oudergem  
[www.puilaetco.be](http://www.puilaetco.be)

### **BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (BCE)**

Sonnemannstrasse 22  
60314 Frankfurt am Main  
Allemagne  
[www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

### **AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA)**

Rue du Congrès 12-14  
1000 Bruxelles  
Belgique  
[www.fsma.be](http://www.fsma.be)

### **QUINTET PRIVATE BANK (EUROPE) S.A.**

43, boulevard Royal  
2955 Luxembourg  
Luxembourg  
[www.quintet.com](http://www.quintet.com)

### **COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER (CSSF)**

283, route d'Arlon  
1150 Luxembourg  
Luxembourg  
[www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)

### **BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (BNB)**

Boulevard de Berlaimont 14  
1000 Bruxelles  
Belgique  
[www.nbb.be](http://www.nbb.be)

Ce document est destiné à être utilisé comme matériel de marketing. Il a été élaboré par Puilaetco, une succursale de Quintet Private Bank (Europe) S.A. (« Puilaetco »), dont le siège social est situé avenue Herrmann-Debroux 46, 1160 Bruxelles (société enregistrée auprès de la BCE sous le numéro 0755.503.702). Puilaetco est sous le contrôle de la BCE et de la CSSF et fait l'objet d'un contrôle limité exercé par la FSMA et la BNB. La société Quintet Private Bank (Europe) S.A. a son siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Nous n'avons pas tenu compte de la situation personnelle, ni des objectifs d'investissement ou de la situation financière des destinataires. Le présent document ne constitue pas, et ne doit pas être interprété comme une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente, ni comme un conseil d'investissement, juridique ou fiscal. Par conséquent, nous recommandons vivement aux clients de contacter leurs conseillers avant de prendre toute décision d'investissement sur la base des informations contenues dans ce document.

Les informations contenues dans ce document ont été obtenues de sources jugées fiables, mais il n'est toutefois pas possible de garantir leur exactitude ou leur exhaustivité.

Sauf indication contraire expresse, Puilaetco détient tous les droits de propriété intellectuelle sur le contenu de ce document. La déclaration de confidentialité figurant sur notre site Web fournit des informations sur la façon dont nous traitons vos données.

© Puilaetco, a Quintet Private Bank (Europe) S.A. branch. Alle rechten voorbehouden.

Puilaetco, a Quintet Private Bank (Europe) S.A. branch – Avenue Herrmann-Debrouxlaan 46, 1160 Bruxelles/Brussel  
Tél.: +32 (0)2 679 45 11 – Fax: +32 (0)2 679 46 22 – [contact@puilaetco.be](mailto:contact@puilaetco.be) – [www.puilaetco.be](http://www.puilaetco.be) – RPM/RPR Bruxelles/Brussel  
TVA: BE 0755.503.702 – BIC PUILBEBB – IBAN BE09 5149 4991 0057

Photo credits: Unsplash, Shutterstock, Eyeem, Quintet earth selection.

